Groupe Institut de Genech

www.institutdegenech.fr
contact@institutdegenech.fr
Rue de la libération -59242 Genech
Tél. : 03. 20. 84. 57. 08 -
Fax : 03. 20. 84. 53. 74

Annexe 3

Document à conserver

Lycée d'Enseignement Général
1ères et Terminales
AGRI

Contributions Financières
Année 2026-2027

Tarification Annuelle : ❶		
Externe	Contribution des Familles ❷	915 €
Demi-Pensionnaire :	Contribution des Familles + Repas	2 086 €
Pensionnaire :	Contribution des Familles + Repas + Hébergement	3 663 €
POUR TOUS :	Outil Digital ❸	210 €

❶ A cette somme s'ajoute une **provision pour frais annexes** d'un montant de 250 € comprenant les frais suivants : Cotisations aux associations (adhésion à l'association des anciens élèves de 1 €) livres, papeterie et travaux de reprographie, taxe sur le droit de reprographie, photos individuelles et de classe, badge d'accès,trousse de dissection, une provision pour les visites de classes (régularisation en fin d'année sur dépenses réelles), d'éventuels frais sanitaires sont à prévoir en cas d'épidémie (désinfections pour l'application des gestes barrières).
Ces frais annexes sont intégrés au prélèvement mensuel.

NB : Certaines options facultatives sont payantes. Elles ne sont pas incluses dans cette provision. (ex : l'hippologie/équitation = 16 €/séance).
Pour les élèves inscrits à **OBJECTIF+ :** CLUB MUN 130€/an - Préparation des examens du CAMBRIDGE 130€/an + frais d'inscription à l'examen - Préparation au DELE 130 €/an + frais d'inscription à l'examen - Préparation au DSD1 gratuit - DUAL DIPLOMA (Bac Américain) tarif imposé par l'université - MODULE ANIMAL gratuit - COMM + 200 €/an - INGé + 200 €/an - BIO + 225 €/an - SciPo + 200 €/an - Voltaire 10 € pour l'application , 90 € pour la certification - BIA 300 €.

❷ **Les contributions pour un externe** concernent les frais d'animation, de surveillance en cours de journée (permanences, études, contrôles surveillés, goûter, etc.) , de maintenance et de rénovation des équipements mobiliers et immobiliers.

❸ **Outil Digital (IPAD)** :
Une participation de 210 € par an est demandée (pour la tablette, les applications, supervision …)facturation de 35 € (câble ou chargeur perdu), 125 € (casse ou sinistre de l'outil digital).
La tablette devient pleine propriété de l'élève s'il reste **3 ans à l'Institut de Genech.**
S'il quitte l'Institut avant les 3 ans, 2 possibilités :
- Restitution à l'Institut si la tablette est en bon état de fonctionnement
- Sinon, facturation en fonction de la valeur résiduelle.

Les changements de régime ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel à la rentrée des vacances de Noël et de printemps.

Tourner S.V.P.

Remarques :

- L'inscription ou la réinscription **ne devient effective qu'après le versement de début Juillet**, cette somme faisant partie du montant global annuel.
- En cas de désistement pour cause de force majeure avant le 1er septembre 2026, 50 % du versement de Juillet sont récupérables.
- Les périodes de stage ne sont pas déductibles. Elles sont prises en compte dans le montant annuel.
- Pour **les internes** logeant à l'Institut, un état des lieux du matériel et du mobilier mis à la disposition sera effectué à la rentrée. La somme de **90 Euros** sera facturée en garantie. Son remboursement s'effectuera en fin d'année, après constat des lieux, avec régularisation en fonction des dégradations observées.

REGLEMENTS

- **Acompte de juillet** :
 Une confirmation d'inscription est demandée en juillet : 200 € pour les externes, 260 € pour les demi-Pensionnaires, 450 € pour les internes.
 Sans règlement de cet acompte, votre inscription ne sera prise en compte.

- **Mensualités** :
 Après l'acompte de juillet, prélèvements automatiques selon le tableau ci-dessous.
 Pour les familles qui souhaitent payer séparément, vous pouvez joindre 2 RIB en précisant le nom et prénom de votre enfant.

	1 ERES ET TERMINALES AGRI		
	Externe	**Demi-Pension**	**Pension**
Contributions financières	915 €	2 086 €	3 663 €
Provision sur frais annexes	+ 250 €	+ 250 €	+ 250 €
Garantie pour la chambre			+ 90 €
Outil digital	+ 210 €	+ 210 €	+ 210 €
Votre versement de Juillet	- 200 €	- 260 €	- 450 €
Total	= 1 175 €	= 2 286 €	= 3 763 €

- **Prélèvement** de Septembre à juin inclus =>	118 €	229 €	376 €
- **Remarque** : le montant peut varier en fonction des options payantes, prestations complémentaires ou attribution d'une bourse			
- **Début juillet :** émission d'une facture de régularisation éventuelle des frais (en + ou en -)			

- **Pour bénéficier du prélèvement automatique :**

Retournez au secrétariat votre dossier de confirmation d'inscription (fin juin) avec :

1. Votre chèque d'acompte. (2 chèques si responsable différent pour le paiement de la scolarité)
2. L'autorisation de prélèvement renseignée pour chaque famille (2 feuilles complètes si RIB différent)
3. Y agrafer votre relevé d'identité bancaire.

A renvoyer pour les nouveaux élèves ou en cas de changement de coordonnées bancaires

Mise à jour le 4 février 2026

Ce document est une annexe aux conditions générales.